

# Règles de sécurité

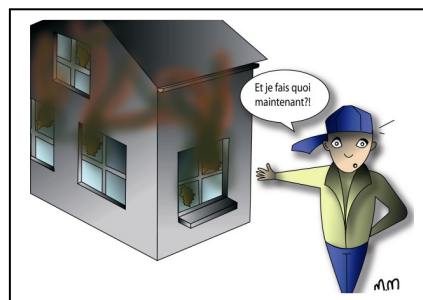
Etre en sécurité dans son logement est essentiel. Pour cela, chaque locataire doit être attentif et en cas d'accident, prévenir les services compétents

## Incendie

Il faut prévenir ou faire prévenir les pompiers en appelant le 18.

Si la cage d'escalier est enfumée :

- Restez à l'intérieur de votre logement.
- Appliquez des linges mouillés contre la porte d'entrée et au bas de celle-ci.



Si le feu se déclare dans une pièce de votre logement :

- Fermez la porte de cette pièce ainsi que les fenêtres pour éviter les courants d'air.
- Fermez l'arrivée de gaz si le logement en est équipé.
- Restez à l'extérieur de votre logement en attendant la venue des pompiers.

Si le feu se déclare à l'extérieur de votre logement :

- Restez dans l'appartement si la porte d'entrée est menacée.
- Maintenez fermées les portes d'entrée et les fenêtres pour éviter tout appel d'air.
- Fermez le gaz si votre logement en est équipé.
- Mettez des linges mouillés contre la porte d'entrée et au bas de celle-ci.

## Dégâts des eaux

En cas d'inondation, coupez l'arrivée d'eau. Prévenez éventuellement les pompiers, votre propriétaire et votre assurance.

## Fuite de gaz

D'une manière générale, pensez à vérifier le bon état des flexibles et leur date de validité. Ne bouchez jamais les grilles de ventilation.

- En cas de fuite, fermez le robinet général d'arrivée, ouvrez la fenêtre et prévenez votre propriétaire et votre fournisseur de gaz.

## Electricité

Remplacez toujours vos fusibles par des fusibles de même calibre. N'effectuez pas de manipulation électrique à proximité d'un point d'eau, n'utilisez pas d'appareil en ayant les mains ou les pieds mouillés ou nus, à plus forte raison, dans la baignoire ou sous la douche.